Farandole de réponses aux questions les plus fréquemment posées pour les candidatures dans le parcours de master PCPI

Critères sélection :

- Le redoublement n'est pas un critère de non prise en compte de la candidature. Il vous suffit d'expliquer les raisons pour lesquelles votre parcours universitaire s'est déroulé de la sorte (sans rentrer dans trop de détails et surtout sans rentrer dans votre vie privée).
- Nous regardons la moyenne obtenue à chaque année de licence avec un intérêt particulier pour les UE qui relèvent de la psychologie clinique et de la psychopathologie
- Le TER ou les options choisies en licence n'ont aucune incidence sur la qualité de votre dossier. La licence se doit d'être généraliste et nous prônons la culture générale en psychologie. De plus, nous savons pertinemment que vous ne choisissez pas toujours le TER ou les options.
- Les lettres de recommandation tout comme les promesses de stage sont inutiles.
- L'âge n'est aucunement un critère retenu pour la sélection.
- Il n'y a pas de quota pour les étudiants internes, externes et étrangers

Diplôme pré-requis

- Pour postuler dans le master PCPI, il faut être titulaire d'une licence de psychologie.
- Si vous avez effectué une licence de psychologie en dehors de la France, il vous faudra vous renseigner sur les équivalences de diplôme.

Etudiants salariés

- Pour les salarié.e.s souhaitant effectuer leur master en alternance, allez consulter cette page où vous trouverez les contacts utiles de l'université : https://u-paris.fr/alternance/
- Une dispense peut être accordée (travail mi-temps minimum) pour faire chaque année de master en deux ans.

Formation antérieure

- Si vous avez déjà effectué un master en psychologie ou si vous avez déjà obtenu un diplôme, certaines équivalences sont possibles. A voir au cas par cas.
- Pour une VAE, contactez le service « Formation tout au long de la vie » afin de monter un dossier. Vous trouverez toutes les informations sur ce lien : https://formationcontinue.u-paris.fr/diplomes-et-certifications/validation-des-acquis/validation-des-acquis-de-lexperience-vae/

Langue :

- Pour les étudiants étrangers – qui n'ont pas fait leur licence de psychologie en France le niveau C1 de français est requis.
- Les étudiants de nationalité française, même s'ils ont fait leur licence à l'étranger n'ont pas besoin de fournir une attestation de C1.

Notes du S6

- Eu égard des dates de dépôts des dossiers, les résultats du S6 ne pourront pas être communiqués. Vous devrez les transmettre dès leur réception. Idem pour les notes du S5 dans certaines universités extérieures.
-

Passage du M1 au M2

- Tous les étudiants qui valident le M1 passent en M2.
- Aucun étudiant ne peut être admis directement en master 2.

Stages L3 et TERL

- Pour les étudiants venant d'une université extérieure, il ne sera peut-être pas possible de fournir un résumé de votre TER de licence ou d'un stage, ce qui n'est pas un souci car nous savons que les programmes ne sont pas les mêmes dans toutes les universités. Il vous suffira de le précisez dans votre dossier.
- Pour les étudiants internes qui n'ont pas effectué de stage en licence, vous devrez justifier les raisons pour lesquelles cela n'a pas été possible.

Stages en master

- Le.s stage.s de master ne pourront pas être réalisé.s auprès d'un psychologue libéral.
- Les promesses de stage sont inutiles et non prise en compte.
- Des stages complémentaires peuvent se faire au cours de l'année universitaire ou pendant les vacances universitaires (hors de la fermeture de l'Institut). Ces derniers doivent être de minimum 120h.
- Exceptionnellement des stages peuvent avoir lieu hors de la région parisienne mais la présence aux TD de supervision de stage est obligatoire.
- Des stages à l'étranger pendant l'été peuvent être envisageable – à voir au cas par cas.